

L'Inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale du département des Deux-Sèvres ;

- Vu le décret en date du 28 septembre 2012 portant nomination de M. Jacques Moret, recteur de l'académie de Poitiers, Chancelier des universités ;
- Vu le décret en date du 27 novembre 2015, portant nomination de M. Franck Picaud, directeur académique des services de l'éducation nationale, directeur des services départementaux de l'éducation nationale des Deux-Sèvres ;
- Vu l'arrêté du Préfet des Deux-Sèvres en date du 1^{er} décembre 2015 portant délégation de signature à M. Franck Picaud, directeur académique des services de l'éducation nationale des Deux-Sèvres, en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses du budget de l'Etat, et notamment l'article 2;

ARRETE

ARTICLE 1: Subdélégation de signature est donnée aux agents ci-après à l'effet de signer au nom de M. Franck Picaud, Inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale des Deux-Sèvres, toutes décisions relatives à l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'Etat imputées sur les titres 2, 3, 5, 6 et des programmes 139, 140, 230, 214 sous les réserves et conditions exposées aux articles 1, 3, 4 et 5 de l'arrêté susvisé de délégations de signature en matière d'ordonnancement secondaire du 1^{er} décembre 2015 de M. le préfet des Deux-Sèvres :

- M. Emmanuel Rouette, secrétaire général de la DSDEN des Deux-Sèvres.

En cas d'empêchement conjoint de M. Picaud et de M. Rouette, peuvent signer les actes faisant l'objet d'une subdélégation au présent article et dans la limite de leurs domaines d'attributions respectifs :

- M. Yann-Eric Prouteau, chef du service des Emplois et des Enseignants des Ecoles - programmes 139 et 140.

ARTICLE 2 : La présente délégation annule et remplace toute décision ultérieure portant sur le même objet et sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du département des Deux-Sèvres.

ARTICLE 3 : L'Inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale des Deux-Sèvres, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Niort, le 1er décembre 2015

L'Inspecteur d'académie,

Directeur académique des services de l'éducation nationale des Deux-Sèvres

Franck PICAUD

Copies transmises à :

Préfecture des Deux-Sèvres : service publication des actes administratifs (SIT) Trésorier payeur général (service de la dépense)

Intéressés.